

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST

RÈGLEMENT NUMERO 395

Modifiant le règlement de zonage numéro 260 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté un règlement de zonage portant le numéro 260 ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d’urbanisme conformément aux articles 123 et suivant de la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire modifier son règlement de zonage numéro 260 afin d’assurer la concordance au schéma d’aménagement en modifiant les limites de la zone F-10 et de la zone F-15 tel que présenté à l’annexe A du présent règlement ;

ATTENDU QUE l’avis de motion du premier projet de règlement a été donné à la séance du 23 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement (P-001) a été adopté à la séance du 23 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE l’assemblée publique a été tenue le 2 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le règlement de zonage numéro 260 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet la modification des limites des zones F-15 et F-10 afin de les rendre conformes au schéma d’aménagement ;

**ARTICLE 3 MODIFICATION À L’ANNEXE 1 –
 PLAN DE ZONAGE**

L’Annexe 1 –Plan de zonage du règlement de zonage no 260 est modifiée en changeant les limites des zones F-15 et F-10 tel que présenté à l’annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	23 juillet 2026
Adoption du 1 ^{er} projet	23 juillet 2026
Assemblée publique de consultation	: 02 septembre 2026
Adoption du règlement	: 09 septembre 2026
Certificat de conformité de la MRC	: 29 septembre 2026
Avis de promulgation	: 5 octobre 2026
Certificat de publication	: 5 octobre 2026

MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

Municipalité : Saint-Aimé-des-Lacs



119, rue Principale
Saint-Jérôme-de-Lac, Québec G0T 1S0
Téléphone : 418 439-2229 Télécopieur : 418 439-1475
C@ : info@sanjermode-lac.ca
www.sanjermode-lac.ca

Le système d'information géographique est diffusé par: **Gonnet**
 © Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2028. Tous droits réservés.

Impresso il: 23 luglio 2028 a 09:15:37
Autore: Unisabatur publico